

GAL SUD GIRONDE



GUIDE DU PORTEUR DE PROJET

FEADER – LEADER



*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre avenir*

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
FONDS EUROPÉENS	5
FEADER	6
GAL SUD GIRONDE	8
FICHES ACTIONS	10
EXEMPLES DE FINANCEMENT	11
CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ	12
INÉLIGIBILITÉS	13
OBLIGATIONS DU PORTEUR DE PROJET	15
DÉCLARER SES DÉPENSES	16
RÈGLES DE LA COMMANDE PUBLIQUE	17
CYCLE DE VIE D'UN PROJET	19
DÉPÔT DEMANDE FEADER	20
DÉPÔT DEMANDE DE PAIEMENT	21
FOIRE AUX QUESTIONS	23

INTRODUCTION

Vous avez un projet qui a pour objectif de dynamiser le territoire Sud Girondin et vous souhaitez obtenir des financements européens ?

Ce guide est fait pour vous !

Cet outil a pour vocation de vous fournir des renseignements sur les Fonds Européens, le FEADER-LEADER et comment obtenir ce financement en Sud Gironde.

Vous y trouverez également des informations sur le GAL Sud Gironde ainsi que sur vos interlocuteurs.

Pour tout autre renseignement, n'hésitez pas à contacter l'équipe technique du GAL Sud Gironde à l'adresse

leader@polesudgironde.fr

Prêt à vous lancer dans l'aventure FEADER-LEADER ?

FONDS EUROPÉENS



définit des axes politiques



Durée de mise en œuvre

6 ANS

Programmation 2021-2027

Politique de cohésion économique sociale et territoriale

Politique des affaires maritimes et de la pêche

Politique de développement rural

Politique migration et affaires intérieures

Politiques financées par des Fonds Européens dédiés (32,53 milliards d'euros)

- FEDER
Fonds européen de développement régional
- FSE+
Fonds social européen
- FTJ
Fonds européen pour une transition juste

FEAMPA
Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et l'aquaculture

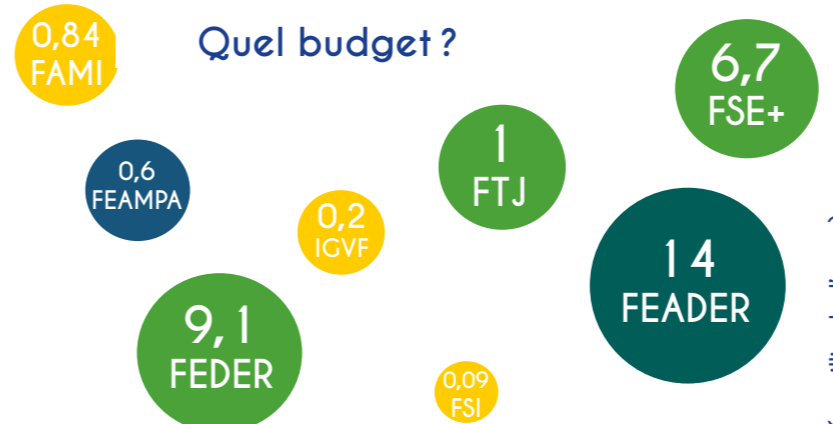
FEADER
Fonds européen agricole pour le développement rural

- FSI
Fonds pour la sécurité intérieure
- FAMI
Fonds asile, migration et intégration
- IGFV
Instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas

D'où viennent les fonds ?



Quel budget ?



Qui gère ces fonds ?

En France, dans le cadre de la **décentralisation**, les Fonds sont alloués à des **autorités de gestion**. En Nouvelle-Aquitaine, l'autorité de gestion est la **Région Nouvelle-Aquitaine**



FEADER

FONDS EUROPÉEN POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

Pour quoi faire ?

Mettre en oeuvre la politique de développement rural

Quel objectif ?

Contribuer au développement des territoires ruraux permettant au secteur agricole d'être plus équilibré, plus respectueux du climat, plus résilient face au changement climatique, plus compétitif et enfin plus innovant

Quel budget ?

14
MILLIARDS
d'€

En France

En Sud Gironde ?

Projets LEADER uniquement

Enveloppe budgétaire

1 626 983 €

Quelles thématiques ?



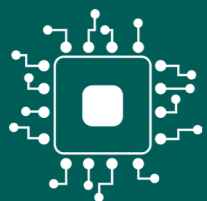
Aide aux PME



Transition
Énergétique



Inclusion
sociale



Numérique et
TIC



Environnement



Emploi



Climat

Financement projet FEADER - Porteur Public

Maximum 80%
de Fonds Européens

Minimum 20%
d'autofinancement

Financement projet FEADER - Porteur Privé

Maximum 80%
de Fonds Publics

Minimum 20%
d'autofinancement

Maximum 80%
de Fonds
Européens

Minimum 20%
autre financement
public*

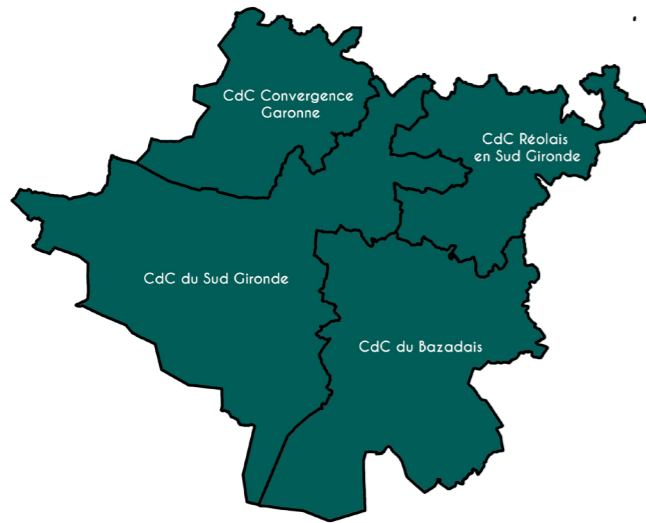
*Fonds non européens obligatoirement

Plancher :
8 000€ de dépenses éligibles
dont 5 000 € minimum de subvention

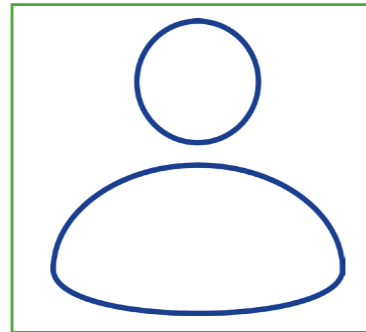
Plafonds d'aide déterminés dans chaque
Fiche Actions

GAL SUD GIRONDE

Territoire



Gouvernance



Président du GAL

Philippe Corriols

Collège public



Collège privé



Définit une stratégie de Développement Local Mené par les Acteurs Locaux (DLAL)

Fil conducteur de la stratégie :

Construire la cohésion territoriale du territoire du Sud Gironde pour renforcer le développement territorial, la promotion de la ruralité et la transition écologique

Se réunit plusieurs fois par an

Comité de sélection

Comité de programmation

Sélectionne les projets à l'aide d'une grille de sélection et émet un avis d'opportunité

Vote et émet un avis de programmation après instruction de la Région Nouvelle-Aquitaine

Suit les démarches stratégiques, d'évaluation et de communication

L'équipe technique



Romain Gayral

Animateur des fonds européens

Romain est votre premier contact avec le GAL. En tant que chargé d'animation sur le périmètre du GAL, il vous guidera dans les axes stratégiques. En étroite collaboration avec la gestionnaire du GAL, il vous accompagnera tout au long de votre projet.

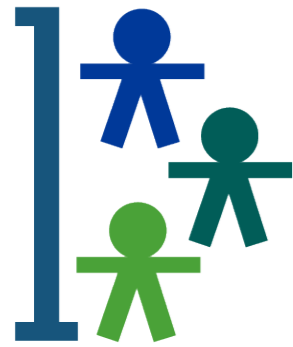


Eugénie Rivière

Gestionnaire des fonds européens & communication

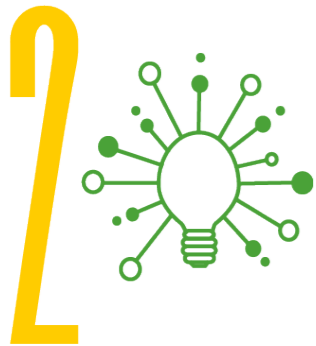
Eugénie vous accompagnera dans vos démarches administratives en lien direct avec l'animateur.

FICHES ACTION



Bien vivre ensemble en Sud Gironde

- 1 - Développer une approche territoriale de la santé * (cf Guide du porteur de projet FEDER)
- 2 - Bien vieillir en Sud Gironde* (cf Guide du porteur de projet FEDER)
- 3 - Attractivité touristique, patrimoniale et culturelle* (cf Guide du porteur de projet FEDER)



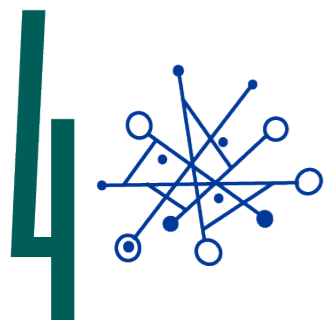
Accompagner l'innovation économique locale et la consommation locale en Sud Gironde dans le respect des valeurs de l'économie sociale et solidaire

- 4 - Promouvoir des pratiques innovantes et l'économie sociale et solidaire
- 5 - Alimentation territoriale et durable
- 6 - Mobilité durable et solidaire* (cf Guide du porteur de projet FEDER)



Accélérer la transition écologique en Sud Gironde

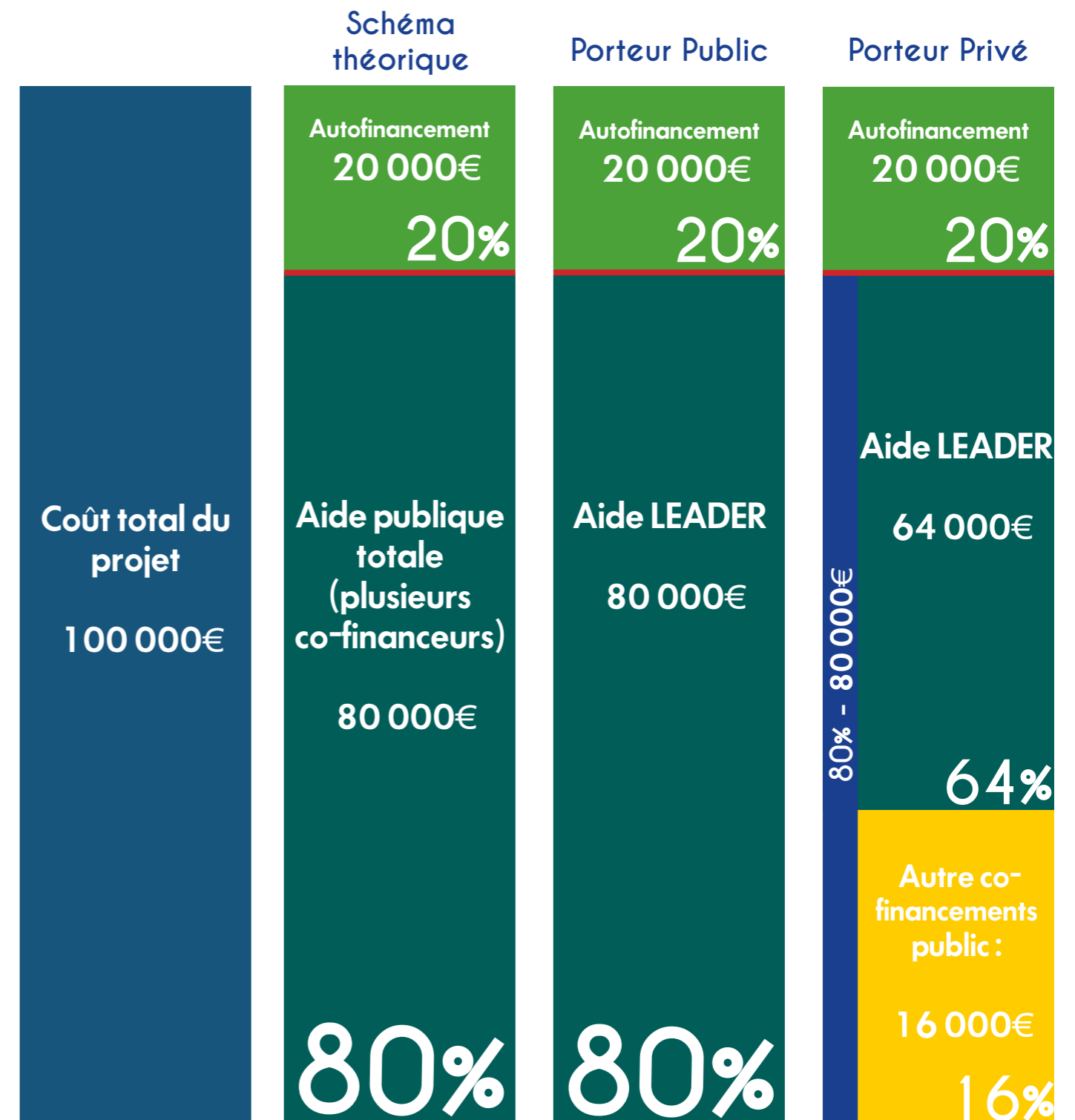
- 7 - Santé environnementale
- 8 - Structuration de filières durables



Ingénierie thématique

- 11 - Ingénierie thématique (cf Guide du porteur de projet FEDER)

EXEMPLES DE FINANCEMENT



Pour débloquer une aide LEADER, il faut obligatoirement avoir 20% de financement public.

Si le porteur de projet est une structure publique, son autofinancement débloque l'aide LEADER

Si le porteur de projet est une structure privée, il doit obtenir un co-financement de 20% d'aide publique en plus de son autofinancement.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

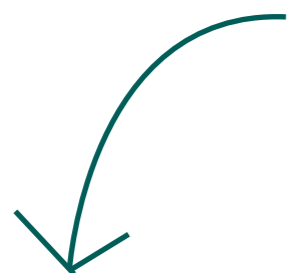
Projet intégré dans la stratégie territoriale



Etre une structure éligible



- Collectivités publiques et leurs groupements
- Etablissements publics
- GIP
- Associations
- Etablissements d'enseignement
- Associations
- PNR
- Bailleurs sociaux
- Porteurs privés (dont fondations)
- Indépendants du milieu culturel
- Entreprises y compris les entreprises de l'ESS
- Organismes HLM



Projet entre le 01/01/2023 et le 31/12/2027



Projet sur le territoire du Sud Gironde (périmètre des 4 Communautés de Communes)

INÉLIGIBILITÉS

Acteurs



Sociétés Civiles Immobilières (SCI)

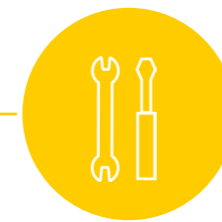


Personne physique en leur nom propre sans numéro de SIRET

Dépenses



Dépenses foncières (bâti et non bâti)



Dépenses d'auto-construction



Dépenses en nature

OBLIGATIONS DU PORTEUR DE PROJET

Publicité Européenne

Le porteur s'engage à communiquer sur la participation communautaire au financement de son projet :

- **Afficher l'emblème et les mentions obligatoires** (drapeau européen, mention « UNION EUROPEENNE » et mention « Cofinancé par l'Union Européenne »)
- **Apposer une affiche A3/affichage électronique** pour tous les investissements immatériels
- **Apposer une plaque permanente** pour les projets dès le 1er euro pour les projets d'investissement matériel, d'infrastructure et de construction. Elle met en évidence le soutien financier de l'europe et informe que le projet
- **Informé sur le site web**

Prise en compte des 4 principes horizontaux

- **Egalité entre les femmes et les hommes**
- **Egalité des chance et non-discrimination**
- **Développement durable**
- **Le respect de la Charte des Droits fondamentaux**

Les porteurs s'engagent à respecter les droits fondamentaux et à intégrer les principes horizontaux dans leurs projets soumis et soutenus par les fonds européens

Indicateurs de réalisation et de résultat

Le porteur s'engage à effectuer un **suivi de son projet** au travers **d'indicateurs de réalisation et de résultat**. Chaque opération a un indicateur propre. Le bénéficiaire se doit de renseigner des indicateurs.

Ces derniers permettent de rendre compte de la réalisation de l'opération et de l'atteinte des objectifs fixés dans la convention.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site internet !

DÉCLARER SES DÉPENSES

Selon le montant de la dépense engagée, il est demandé de fournir des devis comparatifs.



Si le devis le plus cher est retenu, le montant maximum pris en compte sera celui du devis le plus bas + 15%

Exemple :

Devis 1 - 5 000€

Devis 2 - 6 000€ -> Je choisis ce devis

Calcul du montant maximum pris en charge :

$5\,000 + 15\% = 5\,750\text{€}$

Comme $6\,000 > 5\,750$, le montant retenu sera de 5 750€

RÈGLES DE LA COMMANDE PUBLIQUE

La commande publique, c'est quoi ?

Mettre un place un marché public, c'est à dire, conclure un **contrat rémunéré** entre un acheteur et un opérateur économique.

La mise en oeuvre d'un marché public est encadrée par une **réglementation spécifique** visant à garantir la **liberté de circulation des marchandises**, la **liberté d'établissement** et la **libre prestation des services**.

Qui est soumis à la règle de la commande publique ?

Les structures publiques (Etat, établissements publics, collectivités territoriales...)

Certaines structures privées (financées par des structures publiques)

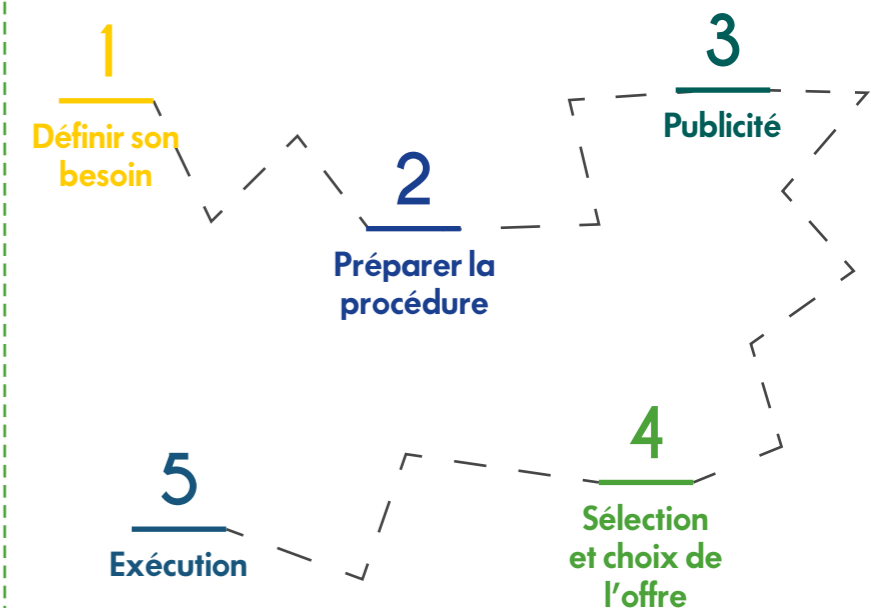
Analyse OQDP (Organisme Qualifié de Droit Public) réalisée en amont de la demande de subvention.

Si le marché est < 40 000€ HT, les principes de publicité et de mise en concurrence ne sont pas à mettre en oeuvre

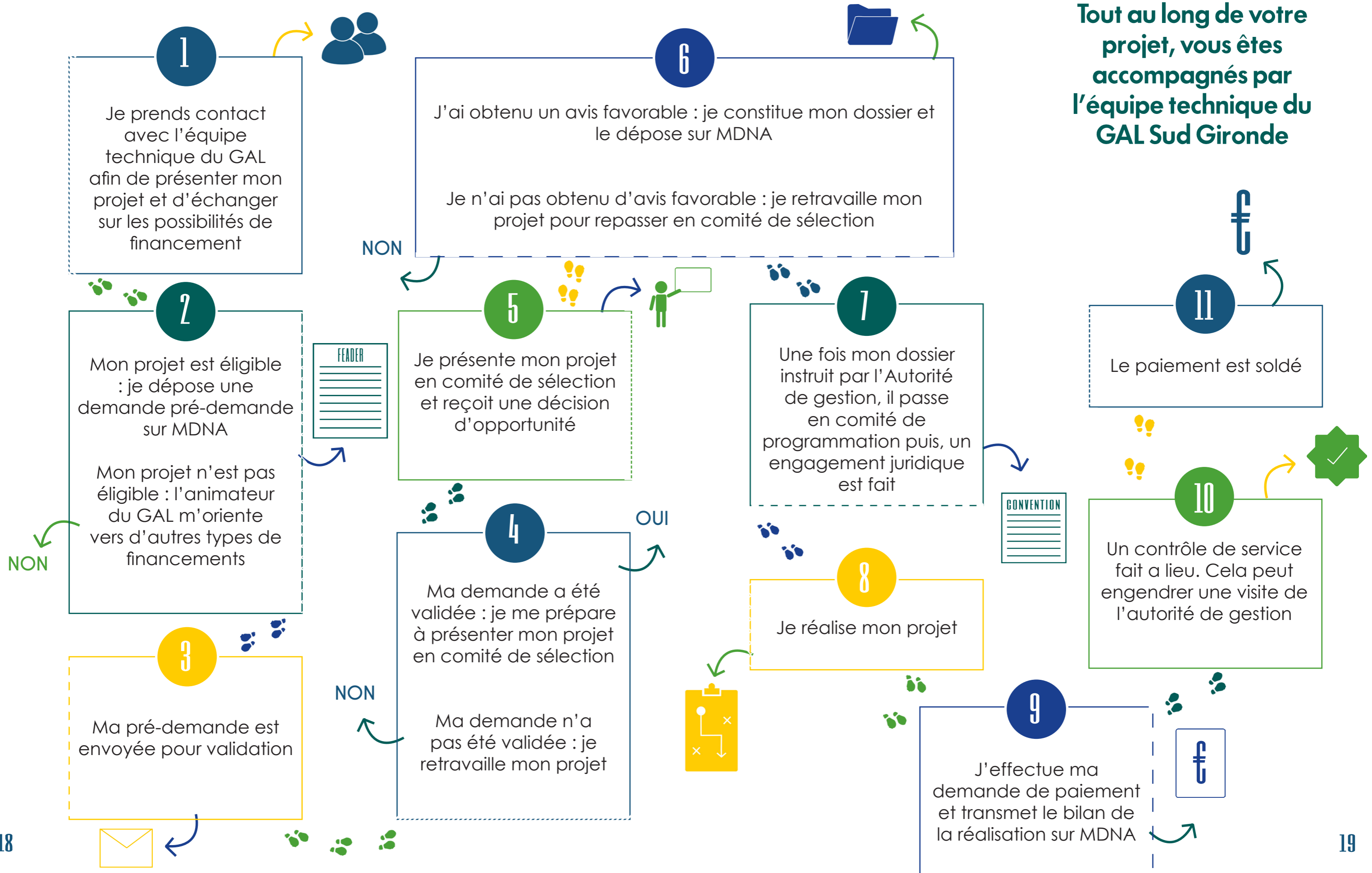
Mettre en oeuvre une procédure de marché public

3 grands principes à respecter

- Transparence des procédures
 - ↳ Critères clairs
 - ↳ Publicité effective
- Egalité de traitement des entreprises
 - ↳ Même niveau d'information
 - ↳ Offres égales
- Liberté d'accès à la commande publique
 - ↳ Candidature ouverte à tous
 - ↳ Niveau de publicité et de mise en concurrence suffisants

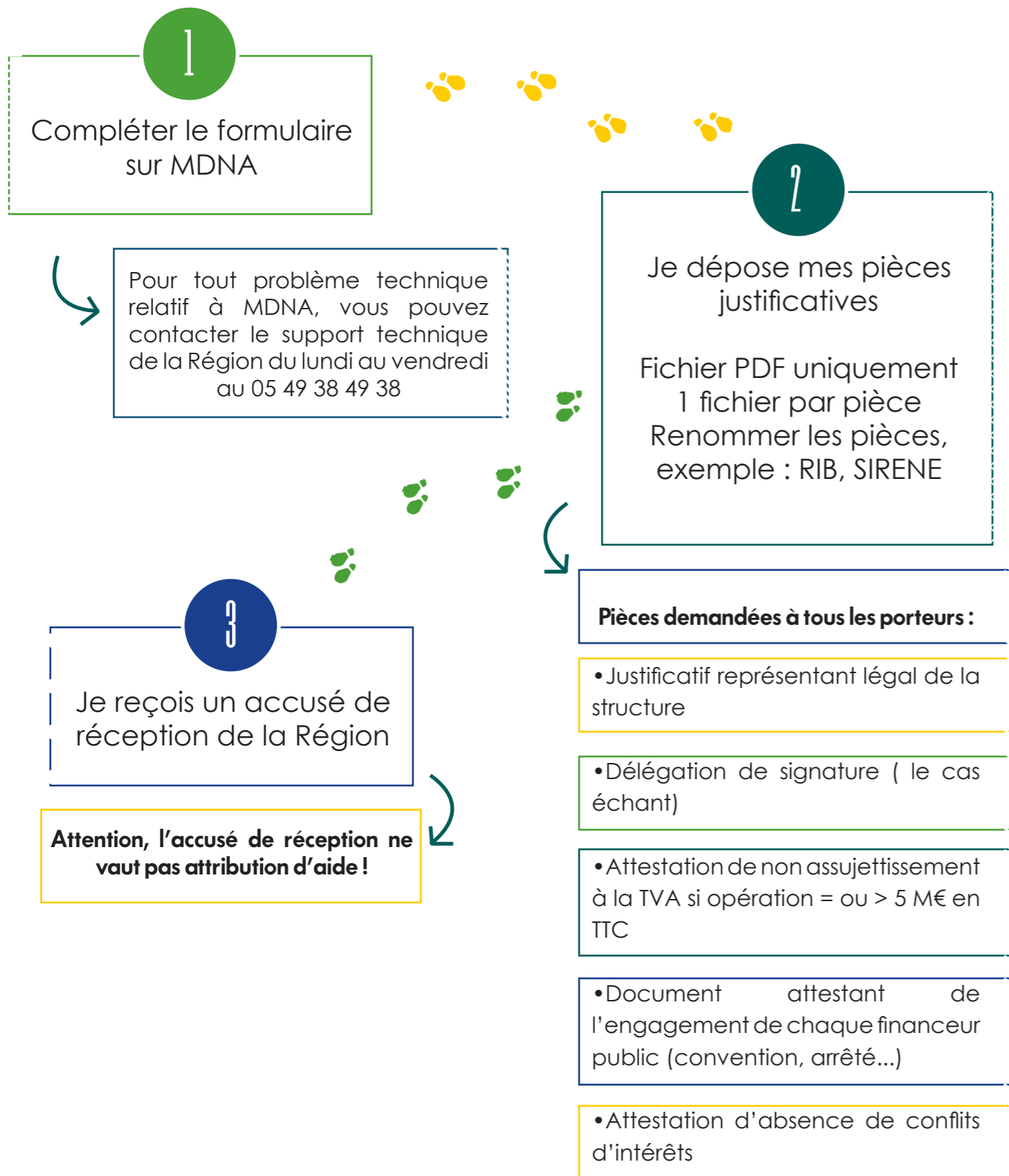


CYCLE DE VIE D'UN PROJET



DÉPÔT DEMANDE FEADER

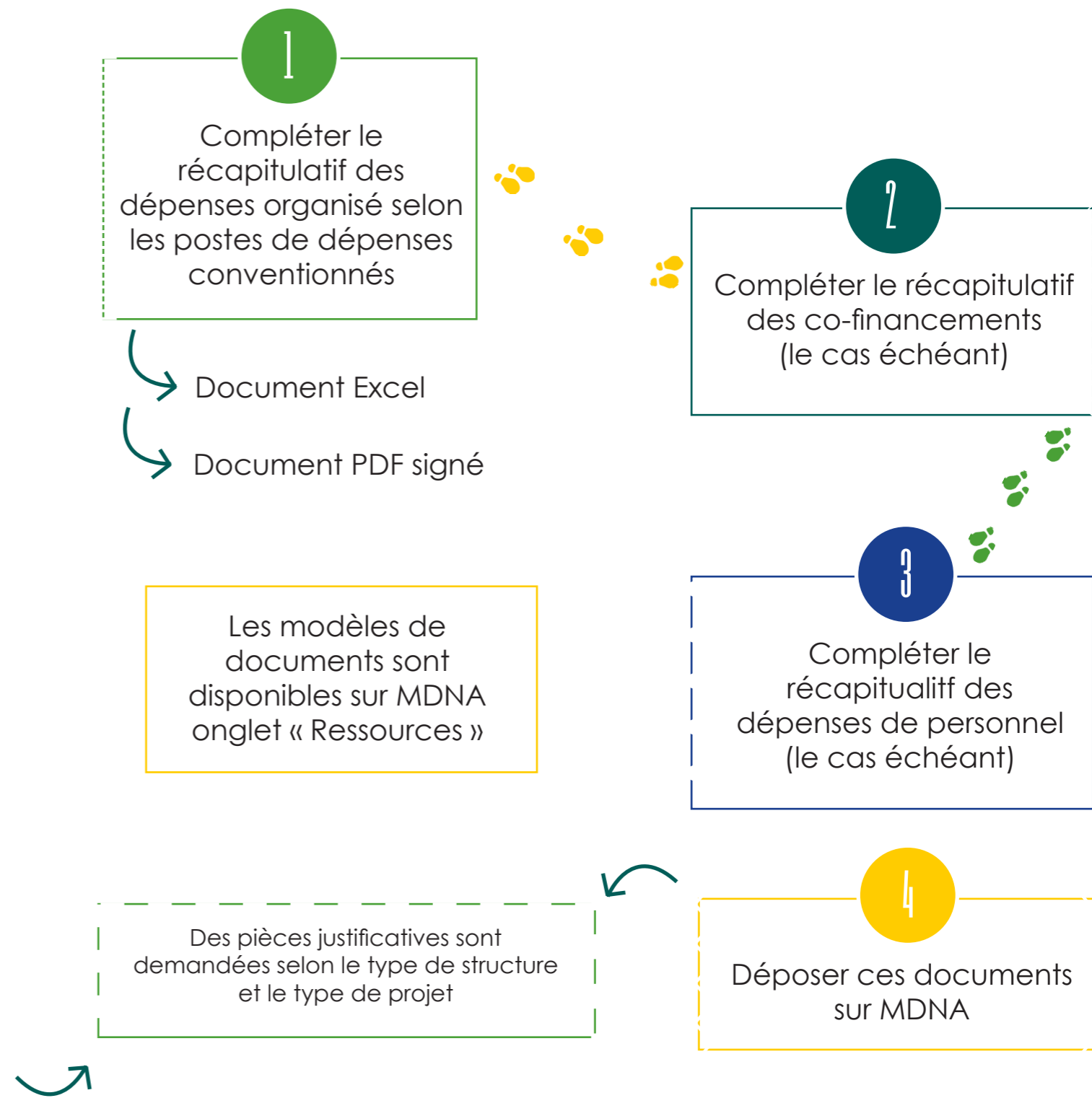
Pour rappel, le dépôt de la demande FEADER s'effectue sur la plateforme de la Région Mes Démarches Nouvelle-Aquitaine (MDNA)



DÉPÔT DEMANDE DE PAIEMENT

Avant de faire ma demande de paiement sur MDNA :

- Relire les modalités de paiement indiquées sur la convention
- Regrouper l'ensemble des justificatifs, les dématérialiser, les renommer et les classer



FOIRE AUX QUESTIONS

Comment déposer une demande de subvention ?

Si vous avez échangé avec l'équipe technique du GAL et que votre projet est éligible, vous pouvez envoyer une lettre ainsi qu'un formulaire de demande de subvention à l'adresse leader@polesudgironde.fr

Où trouver le formulaire de demande FEADER ?

Le formulaire de dépôt d'une pré-demande est disponible sur le site internet d'Europe en Nouvelle-Aquitaine, rubrique *J'ai un projet* puis *Le dépôt de mon dossier*. Choisir la rubrique Formulaire de demande au titre de l'approche territoriale (FEDER, LEADER et FEAMPA - Programmes 2021/2023 - 2027).

MDNA, c'est quoi ?

Mes Démarches Nouvelle-Aquitaine (MDNA) est une plateforme numérique proposée par la Région Nouvelle-Aquitaine. Dans le cadre de votre demande de fonds européens, vous devrez utiliser MDNA afin de transmettre l'ensemble de vos documents justificatifs.

Comment trouver des co-financiers ?

Lors de votre prise de contact avec l'équipe technique du GAL, l'animateur vous renseigne sur les possibilités de co-financements. Vous pouvez également vous renseigner auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde ou encore votre Communauté de Communes.

Suis-je soumis aux règles de la commande publique ?

Si votre structure est qualifiée de droit publique, alors vous êtes soumis aux règles de la commande publique.
Article R2122-8 du code de la commande publique : L'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros hors taxes ou pour les lots dont le montant est inférieur à 40 000 euros hors taxes et qui remplissent la condition prévue au b du 2° de l'article R. 2123-1.

D'autres questions ?

Contactez l'équipe technique du GAL Sud Gironde !

leader@polesudgironde.fr



Je peux solliciter un autre fonds européen ?

Vous ne pouvez pas solliciter deux financements européens pour les mêmes dépenses, cela est inéligible.



Contacts

Romain Gayral
Animateur des programmes européens
romain.gayral@polesudgironde.fr
06.74.22.65.78

Eugénie Rivière
Gestionnaire des programmes européens
leader@polesudgironde.fr
06.03.66.17.08

Syndicat Mixte du Sud Gironde
8, rue du canton - 33490 Saint Macaire
leader@polesudgironde.fr
www.gal-sud-gironde.webador.fr

RETROUVEZ-NOUS SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX !



@galsudgironde



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre avenir